

L'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon

Marc Pabois



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/insitu/2064>

DOI : 10.4000/insitu.2064

ISSN : 1630-7305

Éditeur

Ministère de la culture

Référence électronique

Marc Pabois, « L'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon », *In Situ* [En ligne], 3 | 2003, mis en ligne le 10 février 2012, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/insitu/2064> ; DOI : 10.4000/insitu.2064

Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.



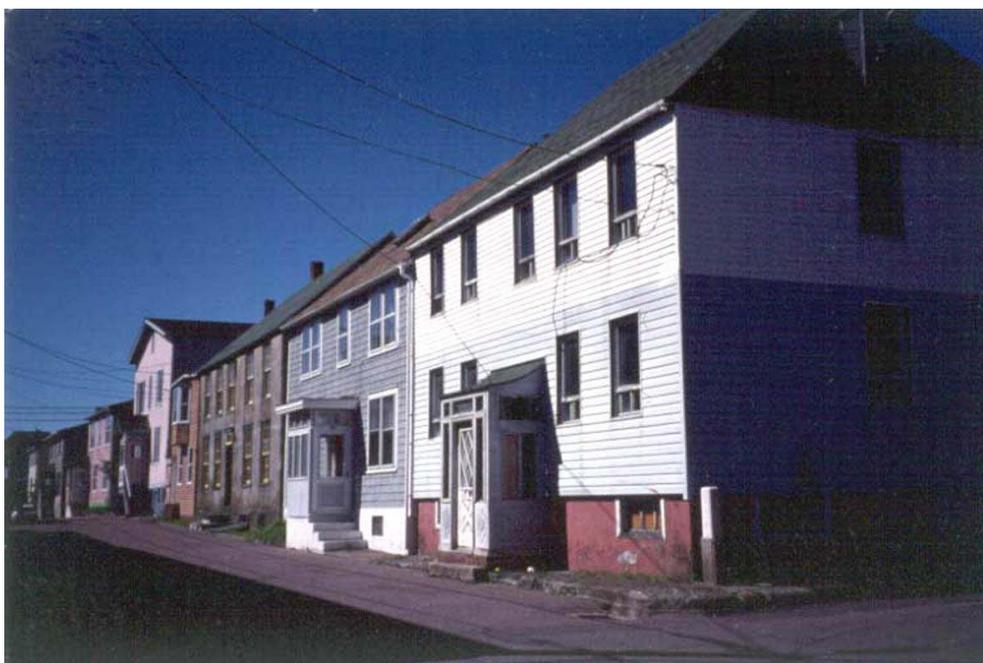
In Situ Revues des patrimoines est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

L'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon

Marc Pabois

- 1 En 1536, le Malouin Jacques Cartier prend possession, au nom de la France, d'un archipel situé au sud de Terre-Neuve, à quelque 4000 kilomètres de la métropole. Les lieux étaient déjà fréquentés depuis le début du XVI^e siècle par les pêcheurs basques, saintongeais, bretons et normands. L'archipel est tour à tour occupé par les Français et les Anglais et son histoire est restée longtemps chaotique. Le traité de Paris, en 1763, conserve l'archipel à la France au détriment des Anglais et le second traité de Paris, en 1815, confirme ce rattachement. Saint-Pierre-et-Miquelon est érigé en collectivité territoriale le 11 juin 1985.
- 2 L'archipel s'étend du nord au sud sur cinquante kilomètres et comprend deux îles principales, Saint-Pierre et Miquelon-Langlade ainsi que plusieurs îlots dont celui de l'Île-aux-Marins, nommé autrefois l'Île-aux-Chiens, à une dizaine d'encablures de Saint-Pierre. En 1999, la population, relativement stable depuis le début du XX^e siècle, compte 6 319 habitants. Jusque dans les années 1990, son économie reposait essentiellement sur la pêche à la morue et sur les activités de service, hivernage, avitaillement et réparation navale en charpenterie et voilerie. L'archipel a connu « un âge d'or », particulièrement pour les armateurs français et les commerçants de Saint-Pierre, entre 1816 et 1910, mais un litige entre la France et le Canada sur la délimitation des zones de pêche et surtout le verdict défavorable pour la France du tribunal d'arbitrage de New York, en 1992, ont porté un coup très dur à l'économie locale.

Figure 1



Saint-Pierre. Rue caractéristique avec ses maisons à *clabords* et tambours d'entrée
Phot. Inv. M. Pabois © Inventaire général ADAGP, 2000

Figure 2



L'Ile-aux-Marins, vue depuis Saint-Pierre
Phot. Inv. M. Pabois © Inventaire général ADAGP, 2000

- 3 Le bâti a souffert de trois fléaux principaux : les destructions liées aux rivalités entre les Anglais et les Français (1778, 1796, 1802), les tempêtes (1775) et les incendies (1844, 1865,

1867 et 1939) si bien que ce qu'il en reste date exclusivement des XIX^e et XX^e siècles ; il a par ailleurs considérablement évolué dans la seconde moitié du siècle dernier.

- 4 L'archipel présente trois secteurs nettement différenciés : la ville de Saint-Pierre, initialement dessinée sur un plan en damiers et caractérisée par un habitat groupé ; l'île-aux-Marins, base avancée pour la Grande Pêche au XIX^e siècle, conserve un bâti récemment restauré mais désormais dispersé en raison de la disparition au fil du temps de nombreuses maisons. Enfin, Miquelon-Langlade séduit toujours par ses vastes espaces sauvages peu habités.

Figure 3



Miquelon. Bancs de sable du Grand Barachois
Phot. Inv. M. Pabois © Inventaire général ADAGP, 2000

Figure 4



Maisons sur l'Île-aux-Marins avec les graves au premier plan

Phot. Inv. M. Pabois © Inventaire général ADAGP, 2000

- 5 Cependant le schéma spatial : échouage, salines, graves (étendues de pierre où l'on séchait la morue), maisons et jardins a perdu en bien des lieux sa lisibilité. Les menaces d'altération du bâti, en majorité en bois pour ce qui relève de l'habitat privé, nées de l'apport croissant des maisons préfabriquées en matériau de synthèse en provenance du Canada ont conduit le préfet et le conseil général à engager une réflexion pour assurer la sauvegarde et la valorisation des matériaux traditionnels.

Figure 5



Saint-Pierre. Rue Ducouédic, maison Lepape
Phot. Inv. M. Pabois © Inventaire général ADAGP, 2000

Figure 6



Maison Jézéquel sur l'Île-aux-Marins, construite vers 1855 et restaurée en 1990
Phot. Inv. M. Pabois © Inventaire général ADAGP, 2000

- 6 Cette sauvegarde repose sur la connaissance du patrimoine à partir d'un inventaire topographique qui pourra débiter dès que l'archipel sera doté d'un cadastre numérisé.

- 7 Par ailleurs, des mesures incitatives ont été prises par le conseil général pour favoriser le maintien des *clabords* (recouvrement horizontal à clin sur le doublage vertical) en bois et non en vinyle et des bardeaux en bois, comme en témoigne toujours la maison Lepape, rue Ducouédic à Saint-Pierre ou la restauration de la maison Jézéquel, ancien bâtiment de la Compagnie Générale Transatlantique, sur l'Île-aux-Marins. Les bâtiments directement liés à l'activité traditionnelle de la pêche, comme les *échafauds*, ces abris précaires en bordure de mer, et les doris, embarcations emblématiques de Saint-Pierre-et-Miquelon, ont aujourd'hui disparu.
-

AUTEUR

MARC PABOIS

Conservateur du patrimoine, Sous-direction des études, de la documentation et de l'inventaire.
marc.pabois@culture.gouv.fr